Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260306-2026_10-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESCHAMPS Marie-Noëlle - DAULT Francis - DESAINT DENIS Adeline (présente jusqu'à 20h15) - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - NOËL Philippe - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : DAULT Francis

Délibération n° 2026-010 - Demande de subvention de l'OISCL dans le cadre du projet « Culture et territoire »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Office Intercommunal Sport, Culture et Loisirs (OISCL) a renouvelé son projet associatif, mettant en avant la volonté de développer l'accès à la culture sur le territoire.

Dans ce cadre, une commission culture a été créée afin d'élaborer un projet culturel répondant à deux objectifs :

- la création d'un projet de territoire valorisant la culture et les spécificités locales ;
- la mise en place d'une programmation culturelle récurrente, permettant de fidéliser le public et de renforcer la diffusion des actions culturelles.

Afin de soutenir cette démarche, l'OISCL propose aux communes du territoire de participer au financement de ce projet par l'attribution d'une subvention annuelle de 0,50 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de participer au financement du projet culturel porté par l'OISL ;
- **FIXE** le montant de la participation de la commune à 0,50 € par habitant, soit un montant total de 405 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à procéder au versement de la subvention correspondante.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Francis DAULT